

La lettre de la régulation

N° 57

MAI 2007

ÉDITORIAL

Bruno Théret réinterroge les bases d'une Europe politique. Non seulement l'approche libérale monétariste n'est pas la seule possible, mais le fédéralisme étasunien auquel ce modèle économique se prétend adéquat, ne peut être considéré comme l'unique système dont l'Union européenne devrait s'inspirer. Le Canada, par exemple, présente un modèle effectivement alternatif. Mais les sociaux démocrates n'ont pas aujourd'hui de doctrine claire sur les fondements économiques d'une Europe alternative, elle présente des positions confuses, parfois contradictoires quant à la nature des institutions impliquées, notamment en ce qui concerne la monnaie et les formes du fédéralisme européen.

POINT THÉORIQUE

Quels fondements économiques pour une Europe politique démocratique

Bruno Théret

IRISES, Paris Dauphine

theret@dauphine.fr

Dans *Le savant et le politique*, Max Weber nous a donné un conseil qui prend tout son relief dans la période présente: penser en "savant" et non en "politique". En effet, alors que les politiques affirment qu'il n'y a actuellement pas d'alternative économique en dehors de la voie néolibérale-monétariste et inscrivent la construction européenne dans cette voie, raisonner en « savant » conduit à penser au contraire qu'il y a toujours une pluralité d'options ouvertes aux sociétés. La variété observable des capitalismes, des Etats, des systèmes politiques et sociaux le prouve, car elle montre que le passé nous a légué des options différentes inscrites dans les institutions présentes et qu'il est raisonnable de penser que le présent fera de même pour l'avenir.

L'économie ne saurait donc dicter une vision unilatérale de la dynamique de la construction européenne et il convient de reconsiderer celle-ci dans ses diverses options. Pour cela, on partira d'une autre idée savante selon laquelle l'économie des sociétés modernes ne fait sens qu'en fonction :

- d'une représentation discursive des éléments qui dans la réalité économique (l'ensemble à un moment donné des relations liant les hommes aux choses) doivent être sélectionnés pour schématiser la création de *valeur*;
- d'une représentation monétaire de la société qui précise les fonctions reconnues et hiérarchisées de la monnaie dans l'économie et la société ;
- d'un système juridique (droit de la propriété, droit du travail, droit social, droit constitutionnel, etc.) qui délimite et relie ce qui est public et ce qui est privé.

En effet, ces trois fondations – discursive, monétaire et juridique – de l'économie renvoient à trois dimensions que la construction européenne a développé.

Modèles économiques de référence : néolibéralisme versus social-démocratie

L'économie ne peut pas être envisagée en faisant abstraction des représentations sociales de ce qui y fait valeur. La représentation symbolique de la réalité économique y prend une forme comptable qui sert à évaluer la production et ses intrants et extrants. Or cette forme, sous des dehors de précision scientifique, exprime des choix socio-politiques. Les indicateurs comptables et la délimitation qu'ils retiennent de ce qu'est le produit national supposent en effet résolues plusieurs questions : le PIB représente-t-il le bien-être social auquel la vie dans une société démocratique devrait permettre d'accéder ? Doit-on y inclure la seule production marchande monétisée ou au contraire y agréger le produit d'activités non marchandes, comme par exemple le travail domestique ? Faut-il maximiser la croissance du PIB dans son acception actuelle, ou celle d'un autre indicateur valorisant différemment les activités et qui pourrait être considéré, via une procédure démocratique, comme plus conforme au bien commun ?¹

En fonction des réponses données à ces questions, ce sont des options économiques différentes qui se dessinent et conduisent à des évaluations divergentes de l'efficacité des politiques publiques. Ainsi, une mesure du PIB incluant le produit du travail domestique conduirait à une évaluation plus favorable de l'impact sur la production d'une réduction du temps de travail salarié, compte tenu de l'accroissement de la production non marchande

¹ Cf. J. Gadrey et F. Jany-Catrice, *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte, 2005 ; P. Petit, *Croissance et richesse des nations*, Paris, La Découverte, 2005.

La Lettre de la régulation diffuse toute information concernant les publications, séminaires, colloques ou autres activités de recherche en relation avec l'approche de la théorie de la régulation. Ces informations peuvent être adressées : à Henri Nadel, rédacteur-en-chef de *La Lettre de la régulation* GERME/Univ. Paris 7/Denis-Diderot, département d'économie, 2 place Jussieu, 75005 Paris, henri.nadel@paris7.jussieu.fr

La Lettre de la régulation est financée par les cotisations des membres de l'association **Recherche & Régulation**, Président R. Boyer robert.boyer@cepremap.cnrs.fr

ISSN en cours



Site de l'association Recherche & Régulation : <http://www.theorie-regulation.org>

SOMMAIRE

- 1-4 Point théorique
- 4 . Publications
- 5 . Association R & R
- 6 . Annonces

(actuellement assimilée à une consommation de « loisir ») qu'elle est susceptible d'engendrer.

Une première option pour l'Europe est donc d'ordre cognitif et consisterait par exemple en une révision des comptabilités nationales des Etats membres et de l'Union de façon à les mettre en conformité avec des objectifs de développement soutenable. Par rapport au régime libéral-technocratique d'administration actuel, illustré en France par le monopole de l'INSEE sur les Comptes de la nation, c'est là une option démocratique qui devrait fonder sa légitimité sur un débat politique. Les experts-comptables d'Etat, en reconnaissant la part de subjectivité et d'arbitraire de leurs concepts et évaluations, accepteraient de les soumettre à une délibération publique autour de ce que les peuples européens, quant à eux, estiment faire « valeur » dans l'économie. Certes dans un tel débat dont on trouve déjà certains linéaments², étant donné l'hétérogénéité de l'Europe léguée par son histoire et le manque d'un « modèle social européen » de référence partagée³, il n'y aurait vraisemblablement pas convergence des opinions sur les valeurs à comptabiliser. Mais il est raisonnable de penser que les options diversifiées qui apparaîtraient renverraient pour l'essentiel aux systèmes d'oppositions politiques prévalant en matière de modèles économiques de référence.

Or en cette matière, le débat est structuré par une opposition entre néolibéraux et socio-démocrates concernant le caractère autorégulateur du marché. Pour les libéraux c'est un postulat qui leur permet d'affirmer que le marché a vocation à organiser l'ensemble de la vie sociale au travers d'échanges économiques dépoltisés et que la science économique, science du marché, doit se substituer à l'économie politique, science du gouvernement. Cette dernière, en revanche, a toujours la faveur des socio-démocrates.

Ces visions opposées vont avec des options contraires quant au type de relation qu'entretiennent inégalités et croissance économiques. Le libéralisme économique du « laisser faire, laisser passer » le marché suppose que les inégalités sociales sont justes et rationnelles, car elles sont la source fondamentale de la croissance économique. Pour les libéraux, dans un régime inégalitaire, les incitations à un enrichissement illimité par le travail et l'épargne sont à l'origine d'un dynamisme économique qui fait que les pauvres y sont mieux lotis, en valeur absolue, que dans un régime égalitaire où les redistributions réduisent les incitations économiques et où donc le gâteau à partager est largement réduit. Toutefois, certains néolibéraux reconnaissent que ce modèle ne fonctionne pas toujours bien dans les faits, en raison de la viscosité de la vie sociale qui entrave le jeu des incitations. Aussi prônent-ils des interventions publiques au coup par coup pour assurer la paix sociale par un minimum de redistribution aux pauvres, qui n'arrivent pas à croire que leur sort s'est amélioré.

La vision de la social-démocratie est inverse. Pour elle, les inégalités sont défavorables à la croissance car la production ne crée pas sa propre demande mais suit une logique propre qui aboutit de façon récurrente soit à la

surproduction, soit à la pénurie. Pour assurer le dynamisme et la régularité de la croissance, les débouchés de la production doivent être politiquement construits afin qu'ils correspondent à l'offre, ce qui implique diverses redistributions où le politique est appelé à jouer un rôle permanent. Ainsi la redistribution des revenus et la réduction des inégalités engendrées par l'accumulation privée de capital sont essentielles pour assurer une croissance soutenue.

Les recherches empiriques sur les inégalités, la redistribution et leurs rapports à la croissance économique donnent en général raison à la conception social-démocrate. Les comparaisons internationales montrent que de fortes inégalités sont plutôt associées à des taux de croissance faibles. Les dites « trente glorieuses » sont également une période où une croissance de rythme comparativement très élevé a été de pair avec une forte hausse des dépenses publiques et d'importantes redistributions des revenus. Toutefois, dans certaines configurations historiques et avec certains types d'institutions, on peut trouver à l'occasion une relation inverse conforme à la théorie libérale. Il n'y aurait donc pas de loi universelle en la matière. Tout dépend du système institutionnel et notamment du régime monétaire comme du système juridico-politique qui encadrent les comportements individuels et sont constitutifs de la structure des incitations à produire et à consommer⁴.

Ceci explique que la doctrine libérale puisse avoir des partisans non seulement motivés par leur intérêt personnel, mais aussi sincèrement persuadés des vertus de leurs croyances. C'est le cas aux Etats-Unis où le caractère de plus en plus résiduel de la redistribution dans les deux dernières décennies est allé de pair avec un regain de la croissance. Toutefois ce cas ne conforte le modèle libéral que si on oublie le rôle dans ce résultat d'un régime monétaire qui lui n'a rien de libéral : le rôle « keynésien » de la banque centrale fédérale dans le maintien du plein emploi est là pour en témoigner. L'option social-démocrate n'est donc en rien invalidée par une telle « efficacité » du modèle néolibéral dans le contexte institutionnel, culturel et politique exceptionnel des Etats-Unis. Pour preuve la croissance anémique qui prévaut majoritairement dans l'Union européenne et qui est allé de pair avec une augmentation des inégalités sociales au sein de la plupart de ses Etats membres.

Conceptions de la monnaie : monétarisme versus keynésianisme

En matière monétaire, il existe une opposition fondamentale entre monétaristes et keynésiens qui ne recoupe pas exactement celle entre néolibéraux et socio-démocrates. En effet, de même qu'un certain keynésianisme peut faire l'affaire de néolibéraux pragmatiques comme c'est le cas, on vient de le voir, aux Etats-Unis, le monétarisme n'est pas l'apanage des libéraux et s'étend à la social-démocratie, comme le montrent les politiques de désinflation compétitive menées notamment en France à partir de 1983.

Dans la vision monétariste, la monnaie est un voile, une pellicule d'huile lubrifiant les engrenages de l'économie marchande ; elle a été inventée et produite à la suite d'un calcul rationnel visant à réduire les coûts de transactions inhérents aux échanges par troc. En tant que telle, elle n'est pas une condition d'existence de l'économie marchande « réelle » car elle n'est pas source

² Dans le cas de la France, cf. les travaux de l'Association Pénombre, <http://penombre.assoc.free.fr/public/divers/apropos.html>

³ Cf. B. Ebbinghaus, « Does a European Social Model Exist and Can it survive ? », in G. Huemer, M. Mesch, and F. Traxler (eds), *The role of Employer Associations and Labor Unions in the EMU. Institutional requirements for European Economic Policies*, Aldershot : Ashgate, 1999.

⁴ Cf. J. Pontusson, *Inequality and Prosperity. Social Europe vs. Liberal America*, Ithaca – Londres, Cornell University Press, 2005.

de valeur, sauf à devenir marchandise, ce qui est le cas lorsqu'elle se transforme en capital. Considérée alors comme une marchandise, elle n'en reste pas moins spécifique dans la mesure où elle sert d'étalement de mesure et d'intermédiaire des échanges pour toutes les autres. Pour les socio-démocrates, qui acceptent cette conception strictement privée de la monnaie mais pour lesquels, on l'a vu, l'offre marchande ne s'ajuste pas automatiquement à la demande, cette spécificité justifie que la production de monnaie soit régulée par une instance centrale afin d'éviter l'inflation ou la déflation. Pour les libéraux, au contraire, le marché monétaire est censé normalement suffire à cette tâche.

La vision keynésienne récuse, quant à elle, la fable du troc. Elle considère la monnaie comme une institution sociale qui précède l'échange marchand et en conditionne l'émergence. Dans cette conception, les sociétés modernes ne résultent pas seulement du développement du capitalisme mais aussi de celui de l'Etat, et la monnaie dans sa forme contemporaine a été inventée par ce dernier. D'où la fondation dans la Loi de sa principale propriété caractéristique qui est d'être unité de compte. Dans cette perspective, la monnaie n'est pas seulement un instrument économique des échanges privés, elle est aussi le medium par lequel l'Etat développe son économie propre fondée sur la centralisation de ressources monétaires (par l'impôt) et la redistribution de ces mêmes ressources (par les dépenses publiques). Elle peut être également un instrument d'affirmation de l'autodétermination d'une société (de sa souveraineté) car, en tant qu'unité de compte, elle unifie la société en en faisant une communauté de paiements⁵. Enfin, dans la vision keynésienne, la monnaie est définie non par sa fonction d'intermédiaire des échanges, mais comme un moyen de paiement des dettes, publiques et privées, engendrées par des transactions non exclusivement marchandes. Ainsi il est fait place à divers types de monnaies publiques et privées, ces dernières pouvant être d'origine marchande ou non, comme dans le cas de celles qui émergent dans des réseaux du type « systèmes d'échange local » qui ressortent plus du don-contredon que du marché⁶.

La monnaie n'est plus intrinsèquement en ce cas une marchandise, même si elle peut être marchandisée, mais un gage de confiance fondé dans le droit et/ou dans l'éthique. Il en résulte que la régulation de l'émission monétaire ne saurait être strictement soumise aux réquisits du marché et doit se faire hors marché ; elle ressort de la souveraineté politique qui permet la clôture territoriale du tout social où l'unité de compte prévaut.

Dans le contexte de l'UEM, cela conduit à se poser les questions suivantes : la régulation monétaire doit-elle ou non être adaptée à la forme que prend la souveraineté politique dans l'espace de circulation légale de la monnaie ? En particulier, le fait d'avoir un régime monétaire identique dans un Etat territorial unitaire et dans un système politique fédéral où il y a partage des compétences souveraines entre ordres territoriaux de gouvernement d'échelle différente, ne menace-t-il pas la cohérence et donc la stabilité des arrangements institutionnels aussi bien monétaires que politiques ? Le principe d'unicité monétaire, fondé sur la figure

hiérarchique centralisée de l'Etat-nation, ne doit-il pas être remis en cause dès lors qu'une pluralité de pouvoirs politiques peut revendiquer une part d'autorité sur un même territoire ? En bref, l'option keynésienne conduit à se poser la question d'un régime de pluralité monétaire pour les monnaies publiques comme pour les monnaies privées.

Là encore, les réponses alternatives qu'on peut donner à cette question peuvent ne pas recouper les choix en matière de référentiel économique global. Pour preuve, les libéraux anglais ont revendiqué un tel régime en rejetant la monnaie unique (d'où leur refus de l'euro) et en se déclarant partisans d'une monnaie commune cohabitant avec des monnaies nationales. A l'inverse, les socio-démocrates dans certains pays sont plutôt partisans de la monnaie unique tant en raison de leur conversion au monétarisme que de leurs *a priori* centralistes concernant la forme de l'Etat.

L'activation du référentiel keynésien est pourtant cruciale pour sortir de la voie libérale-monétariste récessive suivie actuellement par l'Union européenne, voie qui hypothèque tout progrès vers une Europe politique démocratique. Cette voie qui privilégie une monnaie publique unique et centralisée, gérée à l'échelle de l'Europe par une banque centrale indépendante qui se borne à surveiller les marchés monétaires, est illégitime au plan de la souveraineté politique et de la démocratie. Elle met la monnaie en position de souveraineté sans que cela soit fondée en quelque manière sur les représentations prévalentes de la souveraineté des peuples. Elle fait peser sur les plus faibles le poids des ajustements requis par la stricte stabilité monétaire qu'impose la libre circulation des capitaux sur le territoire de l'Union.

A contrario, dans l'option keynésienne d'une pluralité des rôles sociaux de l'institution monétaire, on est conduit d'abord à envisager une gestion politique plus active de la monnaie sur le modèle américain où la banque centrale n'a pas seulement pour objectif la stabilité monétaire, mais aussi le plein emploi. Mais un keynésianisme conséquent conduit aussi à aller au-delà, en tenant compte du changement qualitatif au plan de la souveraineté que représente le caractère multinational et différencié territorialement de l'Union européenne. Il implique en effet de reconsidérer avec attention dans une perspective de « fédéralisme monétaire » l'option britannique. Une telle option consisterait à passer d'une monnaie unique, tel que l'euro actuel, à une monnaie unité de compte commune et moyen de paiement pour les échanges entre Etats membres et avec l'extérieur de l'Union. Cette monnaie commune ferait place à des monnaies nationales et locales circulant à des échelles territoriales plus limitées et émises en fonction des nécessités locales en vertu d'une sorte de principe de subsidiarité monétaire. Une telle option n'est évidemment viable qu'avec une régulation politique centrale des émissions locales permettant de maintenir à la quasi-parité les taux de changes entre monnaie commune et monnaies territorialisées. Une telle régulation implique un développement fiscal et budgétaire de l'Union lui donnant un pouvoir conséquent de redistribution entre les Etats-membres⁷. Ainsi la question du fédéralisme budgétaire se trouve par là même redéployée, et avec elle, celle du type de Constitution dont l'Union doit se doter.

⁵ B. Théret "The Socio-political Dimensions of the Currency : Implications for the Transition to the Euro", *Journal of Consumer Policy*, 22, 1999.

⁶ Cf. J.-M. Servet (dir.), *Une économie sans argent : les systèmes d'échange local*, Paris, Seuil, 1999.

⁷ Cf. M. Pivetti, « Monetary versus Political Unification in Europe. On Maastricht as an exercise in « vulgar » political economy », *Review of Political Economy*, 10(1), 1998.

Formes fédérales de la constitution politique : option étasunienne ou canadienne

L'Europe est dans un processus de construction d'une union d'Etats dont on doit se demander si elle va rester de type confédéral, comme elle l'est *grossost modo* actuellement, ou si elle va prendre une forme plus franchement fédérale. La voie néolibérale oriente ce processus vers ce qui a été qualifié de *market-preserving federalism*, fédéralisme de facture américaine (étasunienne) conçu comme la forme idéale pour limiter la capacité de l'Etat à intervenir dans l'économie et entraver le libre jeu des marchés⁸. Effectivement, dans un tel système, les nombreux points de veto suscités par la division territoriale des pouvoirs entre l'Etat fédéral et les Etats fédérés ainsi que par la division fonctionnelle du pouvoir au sein du gouvernement fédéral (*checks and balances*) entravent le processus de décision politique. Ce fédéralisme étasunien a deux grandes caractéristiques :

1/La constitution politique est de type intra-gouvernemental, c'est-à-dire que les entités fédérées sont représentées dans l'Etat fédéral à travers une chambre spécifique – le Sénat ; elles participent par ce biais au processus décisionnel fédéral et y activent le système des points de veto. Ce système fonde l'hégémonie structurelle d'une « coalition conservatrice » entre républicains et démocrates du Sud qui limite toute innovation politique au niveau fédéral⁹.

2/La constitution économique ne prévoit pas de redistribution fiscale entre les Etats fédérés qui ont des capacités fiscales très inégales. Elle proscrit aussi tout prêt de l'Etat fédéral à ceux-ci. D'où d'une part une forte concurrence fiscale entre eux pour attirer les capitaux, d'autre part leur dépendance à l'égard des marchés financiers dès lors qu'ils désirent financer plus activement des politiques publiques. L'innovation politique est ainsi également limitée au niveau local par une « contrainte budgétaire dure »¹⁰. Ainsi le modèle boucle de façon vertueuse aux yeux de ses défenseurs, la constitution politique protégeant le marché et le marché préservant en retour cette constitution. Il incorpore néanmoins une dérive centralisatrice du fait de son caractère intra-gouvernemental et des prérogatives fédérales en matière de préservation du marché national.

Ce type de fédéralisme est promu par les néolibéraux au statut de forme devant s'imposer partout en vertu de son efficacité économique. Mais l'étude des fédérations réellement existantes montre qu'il n'est qu'une forme de fédéralisme parmi d'autres possibles¹¹. On peut

notamment, à partir de l'étude du cas canadien, lui opposer un fédéralisme qui en est la parfaite antithèse au plan constitutionnel, à savoir un fédéralisme intergouvernemental et mobilisant des transferts fédéraux de péréquation réduisant les inégalités de capacités fiscales entre entités fédérées¹².

Dans cette forme inter-gouvernementale de fédéralisme, les entités fédérées n'ont pas en tant que telles de représentants qui participent à la décision au niveau fédéral en siégeant dans une seconde chambre du Parlement. Il en résulte une concurrence politique entre les deux ordres de gouvernement dont la régulation implique un jeu de relations intergouvernementales de nature diplomatique. Ce fédéralisme entraîne également une concurrence entre entités fédérées pouvant conduire à une guerre fiscale, mais celle-ci y est régulée par la péréquation fiscale. De tels arrangements institutionnels témoignent d'un niveau élevé et permanent de conflictualité politique entre l'Etat fédéral et les unités fédérées, mais cette conflictualité favorise, en régime démocratique, l'innovation politique notamment en matière sociale : chaque ordre de gouvernement est en effet en concurrence avec l'autre pour la monopolisation des sentiments d'appartenance identitaire qui sont au principe de leur légitimité.

Ainsi le risque principal dans un fédéralisme « à la canadienne » n'est pas comme dans le fédéralisme « à l'américaine » un risque de dérive vers l'Etat unitaire, mais au contraire celui d'un éclatement de la fédération. Ce dernier est le produit d'un conflit d'appartenance territoriale intériorisé par chaque citoyen sommé de s'identifier simultanément à l'Etat fédéral et à sa province : lequel des deux représente le mieux la Nation ? Ce risque est néanmoins réduit si l'Etat fédéral est conformé pour ce faire. Cela passe d'abord par des programmes de transferts fiscaux visant à assurer à l'échelle de la fédération un accès égal aux services publics et aux prestations sociales, en dépit de leur toujours possible production et distribution par les provinces. En ce cas c'est la solidarité entre entités fédérées qui est activée par l'Etat fédéral et fonde sa légitimité. Mais la protection de la fédération passe aussi par la stimulation à l'échelle du marché commun des identités sociales fondées dans la division du travail et non dans la division territoriale du corps politique. Ce qui requiert de développer à l'échelle de la fédération une protection sociale universelle fondant une citoyenneté sociale susceptible de concurrencer efficacement l'appartenance territoriale.

Un tel fédéralisme inter-gouvernemental avec péréquation fiscale et sociale est une option logique pour l'Union européenne, compte tenu de nombreuses similitudes entre ses institutions actuelles et celles de la fédération canadienne - intergouvernementalisme, juridisme, multilinguisme, droit de retrait (alias coopérations renforcées), fédéralisme coopératif (alias méthode ouverte de coordination). L'expérience canadienne de fédéralisme devrait donc être prise en considération dans les réflexions sur les moyens de sortir l'Europe d'une situation de blocage¹³. Il s'agit là d'une option social-démocrate car cohérente avec un référentiel économique où on n'accorde pas une confiance exclusive

⁸ Cf. Y. Qian et B. Weingast, « Federalism as a Commitment to Preserving Market Incentives », *Journal of Economic Perspectives*, 11(4), 1997.

⁹ Cf. P. Pierson, « Fragmented Welfare States : Federal Institutions and the Development of Social Policies », *Governance*, 8, 1995.

¹⁰ Cf. R. McKinnon, « Monetary Regime, Government Borrowing Constraints, and Market-Preserving Federalism : Implications for EMU », in T. Courchene (ed.) *The Nation State in a Global/Information Era : Policy Challenges*, Queen's University, Kingston, 1997.

¹¹ Cf. B. Théret, « Du principe fédéral à une typologie des fédérations : quelques propositions », in *Le fédéralisme dans tous ses états : gouvernance, identité et méthodologie*, J.-F. Gaudreault-Desbiens et F. Gélinas (dir.), Bruxelles - Montréal, 2005 ; B. Théret, « Politiques sociales et fédéralisme politique: des relations d'interdépendance qui peuvent être positives ou négatives selon le type de fédéralisme », *Lien social et politiques*, 56, 2006.

¹² Cf. B. Théret, *Protection sociale et fédéralisme. L'Europe dans le miroir de l'Amérique du Nord*, Peter Lang et PUM, Bruxelles - Montréal, 2002.

¹³ Cf. B. Théret, « Les récentes politiques sociales de l'Union européenne au regard de l'expérience canadienne de fédéralisme », *Sociétés contemporaines*, n° 47, 2002.

au marché pour obtenir une allocation optimale des ressources et où une redistribution politique de la richesse visant à réduire les inégalités induites par le libre jeu des marchés est valorisée sur la base d'un souci de maintenir le lien territorial et la paix sociale. Elle implique, quant à elle, une compensation des inégalités de richesse entre les Etats membres par une redistribution entre eux. A contrario, dans la situation actuelle où prévaut la doctrine du juste retour, l'UE apparaît de ce point de vue moins social-démocrate que les Etats-Unis¹⁴.

Conclusion

Les traditions social-démocrate et keynésienne peuvent fonder une option fédérale pour l'Europe qui ne soit pas libérale-monétariste. Mais alors pourquoi une telle option reste-t-elle non exploitée ? Pourquoi la social-démocratie est-elle en panne et a-t-elle bien du mal à se distinguer des néolibéraux au plan des politiques économiques et monétaires ? Sans doute parce qu'elle hésite d'une part entre une croissance à tout prix vue comme la panacée et un développement plus réfléchi, d'autre part entre monétarisme et keynésianisme. Mais on ne saurait oublier le rôle joué dans cet état de fait par l'ignorance de la réalité complexe des fédérations chez nombre de socio-démocrates. En prenant pour argent comptant les théories économiques standards et néo-institutionnalistes du fédéralisme qui présentent comme universel le fédéralisme étasunien, ceux-ci confondent fédéralisme et néolibéralisme et adoptent pour cela des positions frileuses, pour ne pas dire hostiles à la construction d'une Europe politique démocratique de type nécessairement fédéral.

PUBLICATIONS

La Lettre de la Régulation informe ici sur les publications (working papers, articles, ouvrages) qui lui sont signalées et concernent le programme de recherche de la Régulation.

Aglietta M., Landry Y. (2007), *La Chine vers la surpuissance*. Economica, Paris.

Barbier J.-C. et Théret B., (2006), *Furanc No Syakai Hoshou Sisutemu --Syakai Hogo No Seisei To Hatten, Nakanishi Ya Syuppan*, Tokyo. [traduction de l'ouvrage publié dans la collection Repères, avec une nouvelle préface].

Barbier J.-C., (2007), « The French activation strategy in a European comparative perspective », in Serrano Pascual A., Magnusson E., (ed.), *Reshaping Welfare States and Activation regimes in Europe*, Brussels: PIE-Peter Lang, p. 145-172.

Boyer R. (2007), " Les difficultés de la stabilisation économique en Europe : un révélateur de l'inachèvement institutionnel de l'Union Européenne" *Revue Française d'Economie*, Volume XXI, 3, janvier 2007 pp 39-73.

Boyer R. (2007), "Fordismo e postfordismo" Universita Bocconi editore, Milano.

Chavance B. (2007), *L'économie institutionnelle*. Collection Repères. La Découverte, Paris.

Dardot P., Laval C., Mouhoud E.M. (2007), *Sauver Marx? Empire, multitude, travail immatériel*. La Découverte, Paris.

Flacher D., Jennequin H. (2007), *Réguler le secteur*

des télécommunications ? Enjeux et Perspectives," Economica, Paris.

Godechot O. (2007), *Working Rich. Salaires, bonus et appropriation du profit dans l'industrie financière*, La Découverte, Paris.

Guibert B. (2007), « Féminisme, décroissance et travail post moderne », *Entropia*, N°2, printemps.

Hernandez V., Ould-Ahmed P., Papail J. et Phélinas P. eds. (2007), *Turbulences monétaires et sociales : L'Amérique latine dans une perspective comparée*. Collection « Questions contemporaines », L'Harmattan, Paris.

Hochraich D. (2007), *Pourquoi l'Inde et la Chine ne domineront pas le monde demain*. Ellipses, Librairie Eyrolles, Paris.

Laval C. (2007), *L'homme économique. Essai sur les racines du néolibéralisme*. NRF Essais. Paris

Petit P. (2006), "The competitiveness and diverse performance of national economies". *Transfer, European Review of Labour and Research*, Volume 12, Number 4, Winter.

Zuindeau B. (2007), "Régulation School and environment: Theoretical proposals and avenues of research", *Ecological Economics*, n° 62 (2), p. 281-290.

ANNONCES DE COLLOQUES ET SEMINAIRES

**Ecole Thématique CNRS
Les méthodes de l'analyse institutionnelle**

La Rochelle 17-21 septembre 2007

- Analyse historique et comparative des institutions
- Modélisation des institutions et du changement institutionnel
- Institutions et développement
- Analyse institutionnelle des marchés
- Institutions et entreprise
- Droit et Economie
- Politique et Economie
- Pragmatisme et institution

Public intéressé

Les chercheurs en sciences humaines et sociales appréhendant en termes d'économie politique l'analyse du rôle des institutions. Cette école thématique veut favoriser la diffusion des méthodes d'analyse des dynamiques institutionnelles. Les doctorants sont particulièrement concernés par cette école.

Contact

Christelle Bellenger, Yannick Lung
GRETA, UMR CNRS 5113
Université Montesquieu Bordeaux IV
Tel : 05.56.84.25.75
etmai@u-bordeaux4.fr
Web : <http://etmai.u-bordeaux4.fr/>

¹⁴ J. Galbraith, P. Conceição et P. Ferreira, « Inequality and Unemployment in Europe : the American Cure », *New Left Review*, 237, 1999.

SÉMINAIRE "ARC2"
(Accumulation, Régulation, Croissance et Crises)

**CEPREMAP- GERME (PARIS VII)- IRIS (PARIS IX)
CEPN/CNRS (PARIS XIII)-MATISSE (PARIS I)**

LUNDI à 15h (...ou 17h)

voir programme et textes

sur le site <http://www.arc2.org>

ou [http://www.paris-](http://www.paris-jourdan.ens.fr/semin/index4.php?option=agenda&code=A)

**[jourdan.ens.fr/semin/index4.php?option=agenda&code=A](http://www.paris-jourdan.ens.fr/semin/index4.php?option=agenda&code=A)
CCRCCR**

contact : Donatella Gatti : gatti@pse.ens.fr

SÉMINAIRE "HÉTÉRODOXIES"

MARDI 16h à 18h

à la MSE : 106-112 bd de l'hôpital - 75013

<http://matisse.univ-paris1.fr/heterodoxies>

« INSTITUTIONS ET DEVELOPPEMENT »

VENDREDI 14 à 16 heures

à la MSE 106-112 bd de l'hôpital - 75013

(6^{ème} étage/salle des conférences)

<http://matisse.univ-paris1.fr>

SEMINAIRE « VENDREDI du CEPN »

Centre d'Economie de Paris Nord

<http://www.univ-paris13.fr/CEPN/cepn.htm>

premiers vendredis de 14 à 17 heures

à la MSH de Paris Nord

<http://www.mshparisnord.org/accueil.htm>

métro :gare RER B LaPlaine-Stade de France

Conférences UTOPIA

<http://utopiaconf.free.fr>

SEMINAIRE "CONVENTIONS"

MARDI 16 à 18 heures

Université Paris X-Nanterre

(Maison Max Weber, bât. K, salle 103)

<http://webmail.u-paris10.fr/mailman/listinfo/semconv>
fr.bessis@wanadoo.fr, larquier@u-paris10.fr

**ASSOCIATION
RECHERCHE & REGULATION**

**Revue de la Régulation - Capitalisme,
Institutions, Pouvoirs**

<http://regulation.revues.org/>

L'Assemblée Générale de l'association *Recherche & Régulation* a décidé le lancement d'une revue sur Internet. La revue publiera des travaux scientifiques avec comité de lecture ainsi que des contributions ouvrant débat sur l'actualité économique, ainsi que des notes de recherches et des notes de lecture,

Vous pouvez dès maintenant soumettre vos contributions en tant qu'article scientifique ou papiers de débat. regulation@revues.org

Une Table ronde est organisée pour le lancement de la Revue de la régulation

Le Mardi 26 juin 2007, 17h - 20h: à la MSH Paris Nord, salle de conférence. La table ronde sera suivie d'un cocktail

La revue et le projet d'ouverture, Thomas Lamarche

R Boyer : Les débats régulationnistes

A Orléan : L'unicité et de la diversité des sciences sociales,

Olivier Godechot, Sabine Montagne, J-F Ponsot, etc.

Maison des Sciences de l'Homme - Paris Nord :
<http://www.mshparisnord.org/acces.html>

Adhérez à l'association

« RECHERCHE & REGULATION »

Pour l'année **2006**, le montant de la cotisation a été fixé à **40 €** et à **16 €** pour les étudiants.

Pour être informé sur les activités de l'association voir le site www.theorie-regulation.org ou contacter Florence Helies

Florence.Helies@orleans.inra.fr

pour l'adhésion envoyer un chèque libellé au nom de l'association

« RECHERCHE & REGULATION »

au trésorier : Pascal PETIT

142 rue du Chevaleret - 75013 PARIS